

ANALYSE DE LA REPARTITION DES POSTES

Après le CTM 20 décembre : 3881 postes annoncés mais au final 300 postes pour les classes et les remplaçants !

Les 3 881 créations de postes annoncées pour le 1er degré se font notamment à partir de la suppression de 2 600 postes 2nd degré et de 200 postes de personnels administratifs.

Entre 2008 et 2016 le nombre d'élève dans les écoles a augmenté de 103 000 alors que la dotation a diminué de 1693 ETP. En 2017 sur 4311 postes annoncés seulement 219 ETP (+0,08%) ont servis pour des postes classes, des postes de remplaçants ou spécialisés, de reconstituer les postes de RASED, d'augmenter les volumes de décharge de direction insuffisants, de rétablir les départs en stage CAPPEI.

De plus 665 postes de PE n'ont pas été couverts par le concours en 2016, après les 334 de 2015 soit 999 postes volatilisés. Les 1000 Listes Complémentaires débloquées en août 2017, à grand renfort de publicité, n'ont donc même pas couvert ce déficit.

Les 3881 postes supplémentaires annoncés avec une légère baisse du nombre d'élèves (-33 500 soit – 0,3%!!) sont présentés comme un progrès. **Une étude attentive montre une réalité bien différente**.

Les 3 881 ETP seraient répartis ainsi :

- ▶ 3100 au moins réservés à la généralisation des CP dédoublés « 100 % de réussite » dans « l'ensemble des classes de CP en REP et REP+ » et des CE1 en REP. Dans ces conditions comment pourront être assurés les 629 postes de remplaçants supplémentaires prévus au PLF 2018 ? Et ce n'est ni la remise en cause de la distinction entre BD et ZIL, ni la Formation Continue « repoussée » en dehors des 36 semaines pendant les congés qui vont améliorer la situation du remplacement.
- ▶ 280 postes pour la « formation des personnels » prévus au budget 2018 après une baisse de 400 ETP en 2017 ce qui relativise complétement l'effet d'annonce. En deux rentrées le solde est de moins 120 ETP!
- ▶ 100 ETP pour les besoins pédagogiques particuliers, ce qui représente + 0,1 ETP par département en moyenne.
- ▶ 100 pour les conventions ruralités.

Le budget prévoit le **retrait de 14 emplois en maternelle!** ce qui va dégrader les conditions de travail en maternelle. De plus le taux de scolarisation des moins de 3 ans passé de 34% en 2000 à moins de 10% en 2017 va continuer à s'effondrer.

Il restera donc **300 ETP (3ETP en moyenne par département)**, ce qui ne permettra ni d'améliorer la situation des 90 000 classes dont l'effectif dépasse 25 élèves et en particulier les 7 700 qui ont plus de 30 élèves, ni de créer les postes de remplaçants nécessaires, ni les postes spécialisés indispensables.

Cette situation va accentuer **le recrutement de contractuels** au détriment de fonctionnaires. L'embauche systématique de plusieurs milliers de contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat en 2016 et 2017 démontre bien que le nombre de postes mis au concours est insuffisant.

Pour le SNUDI-FO il doit être stoppé immédiatement. Le recours à la liste complémentaire du CRPE doit être rétabli conformément à l'art. 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 : « Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut. »

480 écoles fermées pour la seule année 2017 :

D'ores et déjà, dans plusieurs départements, des DASEN préparent, au nom de la « solidarité avec les élèves des territoires les plus fragiles », des mesures de grande ampleur de redéploiements et de suppressions d'écoles entières. 480 écoles ont été supprimées pour la seule année 2017 et 3809 écoles depuis 2008 notamment en zone rurale dans le cadre des « chartes de la ruralité ». Le ministre se fixe 60 conventions ruralité (40 en 2017) d'ici fin 2018.

Pour la rentrée 2018, l'austérité qui guide ce budget se heurte aux revendications légitimes des personnels :

- **♦** ouvertures de classes,
- ♦ création de postes,
- subjectifs allègement des effectifs pour la rentrée 2018.



Le SNUDI FO vous invite à vous réunir dans les écoles pour établir votre cahier de revendications et répondre à vos besoins et ceux de vos élèves. Nous porterons vos revendications dans toutes les instances et les opérations de la carte scolaire 2018.



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax: 09 57 49 82 49 Mail: contact@snudifo13.org